



NOTE DE RENTREE 2021-2022

Madame, Monsieur,

L'ensemble de l'équipe pédagogique vous souhaite une très bonne rentrée, à vous et vos enfants.

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Classe des TPS-PS-MS**: Cindy AIPAR, avec Isabelle BERTHONNEAU, ATSEM
- **Classe des MS-GS**: Virginie PESSEREAU et Océane BABIN (complément de service le lundi) avec Alyssia Boutet ATSEM (lundi et mardi) et Maryline STOQUERT ATSEM (jeudi et vendredi)
- **Classe des GS -CP**: François PRIMAULT et Océane BABIN (complément de service le vendredi) avec Léa Pialat ATSEM (tous les matins)
- **Classe des CE1-CE2**: Christophe PAULIN
- **Classe des CE2-CM1**: Mélanie BRIMAUD
- **Classe des CM1-CM2**: Stéphane DUPRÉ (Directeur) et Océane Babin (décharge de direction le jeudi)
- **Remplaçante**: Morane FAUCHER

RASED : le réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté de notre école comprend :

- une maîtresse E: (elle travaille en petit groupe pour aider les élèves en lecture, écriture, calcul...Aide les élèves à apprendre à réfléchir, se souvenir, prendre confiance...)
- une psychologue scolaire. Chloé Guérrin

Pour les contacter : vous pouvez passer par l'enseignant de votre classe ou laisser un message au 05 49 66 76 23 avec vos coordonnées et disponibilités.

HORAIRES :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 9h00-12h00 - 13h30-16h30



FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.

Nous vous rappelons que l'accueil se fait dès **8h50** et dès **13h20** l'après-midi.

- dans la cour pour les enfants d'élémentaire,
- dans la classe de l'enfant pour les enfants de maternelle,

En maternelle, **seules les personnes autorisées peuvent récupérer l'élève.**

En élémentaire, **les enfants sont autorisés à rentrer seuls cependant pour connaître l'avis des parents, une autorisation de sortie vous est adressée en début d'année.**

Je rappelle que **l'enfant est sous la responsabilité des parents à partir de 16h30. En cas de retard, l'enfant sera conduit en garderie (service payant) ou peut attendre à l'extérieur de l'école en fonction de son âge. Merci de respecter les horaires ou de prévoir une inscription en garderie.**



SIFUP : Syndicat qui gère les temps des personnels extra-scolaires (cantine, car, garderie...)

Le secrétariat du SIFUP est à votre service le lundi, mardi, le mercredi et vendredi matin de 8h30 à 11h30.

Par téléphone au **05.49.68.04.90**, par mail sifup123soleil@orange.fr ou par courrier :1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun

Cantine: Laisser un message **avant 8h30** le matin de chaque absence, sinon le repas sera décompté de la carte de l'enfant au **05.49.66.30.68** .

OBLIGATION SCOLAIRE ET ABSENCES

Les responsables légaux des enfants doivent impérativement prévenir le jour même l'enseignant de toute absence de leur enfant (**laisser une information sur la messagerie de l'école ou auprès d'un enseignant au 05.49.96.70.26 et amener un mot justificatif et/ou un certificat médical** dès le retour de l'enfant en classe).

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

En cas d'absences répétées, le directeur est tenu de les signaler à l'Inspecteur d'Académie.

MATERIEL SCOLAIRE

Les enfants doivent toujours être en possession de leur matériel (colle, stylos, règle...)

et ce jusqu'à la fin de l'année. Les livres confiés à votre enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité (manuel scolaire, livre de la bibliothèque....) En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer l'ouvrage concerné. Un cartable rigide assure la bonne conservation des livres, cahiers et classeurs.



REUNION DE RENTREE.

Cette réunion est extrêmement importante et il est fortement recommandé que toutes les familles y soient représentées. Elle sera organisée le mardi 14 septembre à 19h00 dans la salle des fêtes de Vrères.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS et ASSURANCES



L'école vous remettra 2 fiches de renseignements pré-remplies qu'il faudra compléter ou corriger en rouge en rayant les informations erronées et en écrivant à côté les nouvelles informations. Une fiche concerne les renseignements généraux (nom, adresse, téléphone,...) et l'autre concerne les personnes à appeler en cas d'urgence et les personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'école. **Toute personne dont le nom ne figure pas dans cette liste n'est pas autorisée à raccompagner votre enfant.** Si vous n'avez pas suffisamment de place sur la feuille que l'on vous remet, n'hésitez pas à ajouter le nom d'autres personnes sur un papier libre, même si ces personnes ne viendront que ponctuellement récupérer votre enfant.

Les élèves de l'école vont participer, tout au long de l'année, à des sorties sportives, culturelles ou éducatives. L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat avec une assurance scolaire (ex. MAE ou autres) ou auprès de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT ».

Merci de remplir les fiches de renseignements et de de me fournir une attestation d'assurance pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible.

HYGIENE ET SANTE



Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments aux élèves. Par conséquent, un enfant fébrile ne doit pas être envoyé à l'école. Pour tout problème de santé (allergie, asthme... si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (allergie, asthme, allergies graves...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être mis en place. Contactez le directeur ou le Médecin scolaire. N'oubliez pas de contrôler régulièrement la tête de vos enfants et de nous informer en cas d'invasion parasitaire.

AUTORISATIONS DE DIFFUSION / INTERNET

Une autorisation de diffusion sera donnée aux élèves. Ces autorisations concernent la diffusion de photos, de textes et de productions plastiques dans l'école ou sur le site de l'école et de la mairie. En aucun cas ces photos et ces productions ne seront diffusées sur d'autres sites.

Je vous rappelle l'adresse du site de l'école : sites79.ac-poitiers.fr/st-leger-de-montbrun/

LIAISON ECOLE / FAMILLE

Elle se fera par le biais du cahier de correspondance de votre enfant. Vous pourrez, par exemple, y écrire vos demandes de rendez-vous. Je vous demande de bien vouloir signer tous les mots qui y sont collés, seule façon pour l'enseignant de s'assurer que votre enfant vous les a bien montrés.

Les entretiens se font sur rendez-vous. Il est demandé que les appels téléphoniques soient évités sur le temps de classe (récréations de 10h30 à 10h 45 et de 15h00 à 15h15 et disponibilité après 16h30).

CALENDRIER SCOLAIRE 2021 2022

Rentrée	Le jeudi 2 septembre 2021
Automne	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2022
Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022
Printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022
Eté	Fin des cours: jeudi 7 juillet 2022

Attention : suspension des cours du mercredi 25 mai au lundi 30 mai

Ce document est à conserver précieusement.

Je soussigné(e) avoir pris connaissance de la note de rentrée 2021-2022 concernant mon/mes enfant(s).....

Signature :